



SOMMAIRE

	Page
Point 97 de l'ordre du jour :	
Conférence mondiale du désarmement (suite) . . . . .	1

**Président : M. Adam MALIK (Indonésie).**

**POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Conférence mondiale du désarmement (suite)**

1. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : L'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement a été présentée, on le sait, au vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'URSS avec d'autres mesures de désarmement que cherche à faire adopter l'Union soviétique qui, depuis 54 ans, n'a cessé de mener une politique de paix et d'amitié avec les peuples.

2. Pendant plus d'un quart de siècle, grâce aux efforts des Etats socialistes et des autres Etats épris de paix, les peuples du monde n'ont pas connu de guerre mondiale. Cependant, au cours de cette période, les forces de l'agression et du militarisme ont déclenché plus de 30 guerres et conflits armés plus ou moins importants; autrement dit, la série des conflits armés, qui éclatent tantôt dans une région de la planète, tantôt dans une autre, ne s'est pratiquement jamais interrompue. Les tensions n'ont jamais cessé dans le monde et, tout au long de ces années, l'impérialisme a fait la démonstration de l'immutabilité de sa nature réactionnaire et agressive.

3. La course aux armements déclenchée par les milieux impérialistes agressifs exerce une influence des plus négatives sur l'ensemble de la vie internationale. Elle détériore les relations entre Etats, crée une situation d'instabilité et de tension, fait peser sur la paix mondiale une menace toujours plus grave et nous fait courir le danger d'une guerre nucléo-balistique.

4. Outre ses répercussions politiques néfastes, la course aux armements a aussi des conséquences négatives sur le plan économique et social. Chaque année, on sacrifie au Moloch de la guerre d'énormes ressources matérielles, ainsi que le travail physique et intellectuel de millions de personnes, privant ainsi les peuples des immenses possibilités qui s'offriraient sinon à eux d'accélérer le progrès économique et social, de relever le niveau de vie, de lutter contre la misère et la maladie et d'assurer le développement culturel.

5. D'après les estimations des spécialistes, les dépenses militaires de l'ensemble des Etats s'élevaient en 1970 au

chiffre astronomique de 200 milliards de dollars, dont près de 103 milliards, c'est-à-dire plus de la moitié, représentent celles des pays de l'OTAN. La course aux armements apporte aux monopoles industriels et aux militaristes des bénéfices énormes, mais porte gravement atteinte aux intérêts vitaux des masses populaires. C'est à elle que les pays capitalistes doivent en grande partie la hausse des impôts et des prix, l'inflation, la baisse des niveaux de vie et l'insuffisance des crédits pour les besoins socio-économiques les plus aigus.

6. La course aux armements constitue également un fardeau considérable pour les peuples des pays socialistes qui, pour maintenir leur capacité défensive au niveau voulu et pour défendre la cause de la paix dans le monde, sont forcés d'affecter à la défense d'importantes ressources matérielles et humaines.

7. La course aux armements a des conséquences particulièrement défavorables sur la situation sociale et économique des pays en voie de développement qui, pour plusieurs raisons, sont de plus en plus fortement entraînés dans cette course. Notamment plusieurs pays en voie de développement sont forcés de supporter d'importantes dépenses militaires pour résister à l'agression des forces impérialistes et pour défendre leur liberté et leur indépendance.

8. Il est vrai que, par rapport à l'ensemble des dépenses militaires, les pays en voie de développement affectent à des fins militaires des moyens relativement modestes. Cependant, au cours des dernières années, les dépenses militaires des pays en voie de développement ont augmenté beaucoup plus vite que le produit national brut, ce qui est une tendance préoccupante. D'après la brochure *World Military Expenditures in 1970* publiée par l'United States Arms Control and Disarmament Agency, les dépenses militaires de l'ensemble des pays en voie de développement se sont élevées à 27 milliards de dollars en 1970. Pour mieux saisir ce que ce chiffre représente pour les pays en voie de développement, il faut se rappeler qu'il est quatre fois plus élevé que le volume total de l'aide internationale accordée aux pays en voie de développement. Alors que ces derniers souffrent déjà d'une pénurie exceptionnellement aiguë de ressources financières et autres, ils sont forcés, par là faute des forces de la réaction et de l'agression, de dépenser des ressources considérables à des fins improductives.

9. La course aux armements représente donc pour tous les peuples un fardeau écrasant, comme l'humanité l'a déjà appris à ses dépens. On ne saurait accepter que des ressources et des forces productives énormes soient engouffrées chaque année dans des préparatifs militaires. Les intérêts fondamentaux de tous les peuples du monde exigent que la planète et ses habitants soient libérés de la course aux armements.

10. Certes, il ne serait pas réaliste de penser que l'arrêt de la course aux armements est une panacée et qu'elle résoudra automatiquement toutes les difficultés dans tous les pays. A lui seul, sans transformations sociales et politiques profondes, le désarmement n'aboutirait pas à un tel résultat miraculeux. Mais le renversement ou même la simple limitation de la course aux armements contribuerait à diminuer la tension internationale, rendrait le déclenchement d'une guerre mondiale plus difficile et favoriserait la réalisation des plans d'édification pacifique dans l'intérêt des peuples.

11. Nous estimons que le désarmement est un problème dont la solution est devenue non seulement urgente, mais aussi possible. Il va sans dire que le chemin qui mène au désarmement est étroit et ardu. Cependant, aucune difficulté ne doit arrêter la communauté mondiale dans ses efforts de désarmement, car l'importance pratique des problèmes du désarmement est si immense qu'elle justifie tous les efforts nécessaires à leur solution.

12. L'expérience nous apprend qu'il est possible de parvenir à des accords qui répondent aux intérêts vitaux de tous les peuples. Des traités internationaux ont été conclus sur l'arrêt des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur l'utilisation pacifique de l'espace ainsi que sur l'interdiction de placer des armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans. Cette année, l'URSS et les Etats-Unis sont parvenus à un accord sur les mesures destinées à diminuer le danger d'une guerre nucléo-balistique. Un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [A/8457, annexe A] a été élaboré et présenté à l'Assemblée générale. Nous espérons que ce projet sera adopté et qu'il deviendra la première mesure réelle du désarmement. Ces accords ne constituent que les premiers pas sur le chemin long et difficile qui mène au but final, le désarmement général et complet. Quoi qu'il en soit, il est déjà fort remarquable qu'ils aient pu être conclus.

13. La République socialiste soviétique de Biélorussie est partie aux accords internationaux en matière de désarmement et a participé activement à leur élaboration; nous savons donc combien celle-ci a été difficile. C'est pourquoi le fait même que ces accords existent et l'élargissement du nombre de leurs signataires indiquent que la bonne volonté permet, malgré la division du monde en Etats ayant des régimes politiques et sociaux différents, de prendre des mesures pratiques dans le domaine du désarmement et de vaincre des difficultés qui, au début, semblent tout à fait insurmontables. L'expérience acquise et les réalités de l'ère nucléo-balistique ne nous permettent qu'une seule conclusion: il est nécessaire non seulement de poursuivre les négociations sur le désarmement, mais de les intensifier.

14. En s'inspirant précisément de cette conclusion, la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie entièrement l'initiative de l'Union soviétique tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement. Nous estimons qu'il est nécessaire d'activer les négociations sur le désarmement et de leur trouver des formes nouvelles. Cette idée est exprimée dans le paragraphe 1 du dispositif du

projet de résolution soviétique [A/L.631 et Add.1] qui est rédigé comme suit :

*“Déclare qu'il faut d'urgence intensifier résolument les efforts des Etats en vue d'adopter des mesures efficaces pour assurer l'arrêt de la course aux armements nucléaires dans l'avenir le plus proche, le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive, et en vue de conclure un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace”.*

15. Bien sûr, la convocation d'une telle conférence n'a nullement pour but de limiter la question du désarmement au cadre de cette seule conférence. Nous accueillerions avec la plus grande satisfaction la tenue d'une conférence des cinq puissances nucléaires, conférence proposée par l'Union soviétique et qui examinerait le problème clef du désarmement: le désarmement nucléaire. Les négociations sur le désarmement se poursuivront également sur une base bilatérale. Les problèmes liés à la cessation de la course aux armements et au désarmement continueront sans doute d'être examinés à l'ONU et à son Comité du désarmement, qui s'est avéré très utile. Plus il y aura de négociations constructives en matière de désarmement, mieux cela vaudra.

16. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne faut pas opposer certaines formes d'examen des questions du désarmement à d'autres. Il ne faut pas non plus s'en tenir à une seule forme, quelle qu'elle soit, de discussion s'il est possible de recourir à d'autres, parce que celles-ci peuvent également aboutir à des résultats positifs et avoir ainsi des incidences favorables sur les négociations sur le désarmement qui ont lieu ailleurs et sur la solution du problème dans son ensemble. Il faut saisir n'importe quelle occasion pour rechercher le moyen d'arrêter la course aux armements et de renverser la tendance. La conférence mondiale du désarmement fournit une bonne occasion pour ce faire.

17. Nous sommes persuadés que les questions du désarmement sont de la même importance pour tous les pays, grands et petits, et pour tous les peuples. Le désarmement est une cause commune de l'humanité tout entière. C'est un problème qui ne peut être résolu entièrement par les efforts de quelques Etats. Tous les pays, indépendamment de l'importance de leur territoire, de leur population, de leur puissance économique et militaire, peuvent et doivent déployer des efforts collectifs.

18. Il est très important que toutes les puissances qui disposent d'armes nucléaires assument leur responsabilité en oeuvrant pour une solution rapide des questions du désarmement nucléaire et en contribuant par tous les moyens au succès de la conférence mondiale du désarmement, en prenant notamment des mesures communes propres à créer les conditions indispensables à la réalisation d'un accord sur ces questions.

19. Au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale, les représentants de certains pays ont exprimé le désir que les négociations sur le désarmement aient lieu dans un cadre plus large. L'initiative de l'Union soviétique répond entièrement à ce désir et, en adoptant ses propositions relatives à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, on permettrait d'engager des négociations dans le cadre le plus large possible.

20. Comme le désarmement exige en effet que tous y appliquent leurs efforts, l'efficacité et le succès de la conférence dépendront dans une large mesure de son universalité et du nombre de ses participants. Il est indispensable que tous les Etats, qu'ils soient Membres de l'ONU ou non, puissent participer à l'examen commun des questions du désarmement et à la recherche pratique de moyens réalistes et généralement acceptables permettant de les résoudre. La participation à la conférence de toutes les puissances militaires, et en particulier des puissances nucléaires, est une condition importante de son succès. Nous espérons que la République populaire de Chine, dont les droits à l'ONU ont été rétablis après plusieurs années d'efforts de la part de tous les pays socialistes et des autres pays progressistes, et notamment de la RSS de Biélorussie, participera aux travaux communs et contribuera utilement à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement.

21. Il va de soi que la tenue d'une conférence aussi représentative doit être précédée d'un travail préparatoire suffisant. En même temps, nous estimons que la qualité des préparatifs ne dépend pas directement de leur durée et que cette question ne devrait pas servir de prétexte pour repousser à plus tard une décision sur la convocation de la conférence. Nous pensons qu'au cours de l'année qui nous sépare de la vingt-septième session de l'Assemblée générale les Etats pourraient procéder à diverses consultations bilatérales et multilatérales au cours desquelles on parviendrait à un accord de principe quant à la date et au lieu de la conférence, sa durée, son financement et les autres questions d'organisation.

22. L'ordre du jour de la conférence présente un grand intérêt. A notre avis, il ne devrait pas y avoir de restrictions à cet égard : on pourrait y inscrire toutes les questions de désarmement dont la majorité des participants estime l'examen indispensable. Tout l'ensemble des questions du désarmement, les armes nucléaires et classiques, les mesures partielles de désarmement et le désarmement général et complet devraient faire l'objet de discussions à la conférence. Une tribune aussi représentative que doit l'être la conférence mondiale du désarmement permettrait à tous les Etats sans exception d'exposer leurs vues sur n'importe quelle question de désarmement, de participer à la recherche de mesures pratiques et généralement acceptables en vue de limiter et d'arrêter la course aux armements et à réaliser le désarmement.

23. Parce qu'elle est à la fois justifiée, constructive et sérieuse, la nouvelle initiative de paix soviétique a rencontré un large écho sur le plan international. Les milieux progressistes de l'opinion publique mondiale appuient la proposition soviétique. L'importance primordiale pour la paix de la tenue d'une conférence mondiale du désarmement a été soulignée par les savants et les personnalités des divers pays qui ont participé à la séance élargie de la Commission du désarmement du Conseil mondial de la paix. Dans un message qu'ils ont adressé à la vingt-sixième session, ils prient l'Assemblée de prendre des décisions sur ses questions concrètes liées aux préparatifs de la conférence mondiale, ce qui permettrait de procéder à un large examen et d'élaborer une stratégie en vue de l'adoption de mesures pratiques qui permettraient de réaliser le désarmement.

24. Comme l'a montré le débat général, et comme le confirme le présent débat, l'idée d'une conférence mondiale du désarmement rencontre un large appui parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Tous les représentants qui m'ont précédé se sont déclarés favorables à la tenue de la conférence. Cette idée est également appuyée par des pays non membres de l'ONU, en particulier l'Etat pacifique des travailleurs allemands, la République démocratique allemande. Jusqu'à présent, seul le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a exprimé son scepticisme et nous voulons espérer qu'il sera le seul à le faire et que les Etats-Unis adopteront une attitude plus constructive.

25. Pour terminer, j'aimerais citer les paroles du fondateur de l'Etat soviétique, Lénine, qui a dit :

“La cessation des guerres, la paix entre les peuples, la fin des pillages et des violences : tel est précisément notre idéal<sup>1</sup>.”

26. La délégation biélorusse s'inspire de cet idéal léniniste et elle estime que la tenue d'une conférence mondiale du désarmement peut apporter une contribution appréciable à sa réalisation; elle invite donc toutes les délégations à appuyer l'initiative soviétique et à approuver le projet de résolution présenté par les délégations soviétique et rwandaise.

27. M. DE PINIES (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis des années, pendant le débat à l'Assemblée générale, les hommes politiques du monde entier et les représentants des Etats Membres des Nations Unies viennent à cette tribune pour exposer les raisons qui militent en faveur du désarmement; chaque année aussi, le Secrétaire général lance un appel — appel qui, ces derniers temps, a revêtu un caractère angoissé et pathétique —, un appel demandant aux pays de mettre fin à cette course insensée aux armements qui menace d'anéantir la vie sur notre planète. Chaque année, malgré ces appels, malgré l'expression de ces bonnes intentions, nous recevons des nouvelles toujours plus alarmantes, confirmant l'augmentation des arsenaux d'armes nucléaires et classiques et l'augmentation jusqu'à un niveau intolérable des dépenses militaires qui représentent déjà la somme astronomique de 200 milliards de dollars.

28. Le tableau est désespérant. Le monde, dans sa course vers son propre anéantissement, semble être arrivé à une situation irréversible. Mais, malgré les succès limités et les frustrations amères que connaît notre organisation, la délégation espagnole tient à associer sa voix à celles qui demandent un désarmement général et complet sous contrôle international approprié en tant que condition indispensable d'une paix durable et universelle fondée sur la justice. Ma délégation n'agirait pas de la sorte si elle n'était pas convaincue que le désarmement, indépendamment du fait qu'il représente un objectif souhaitable, est non seulement possible, mais encore nécessaire et urgent. Certes, nos échecs ont suscité un scepticisme prononcé, dû peut-être au fait que cette question a trop souvent été abordée sous l'angle d'un pacifisme doctrinaire et utopique qui, trop souvent, s'épuise en exposés purement rhétoriques.

<sup>1</sup> V. Lénine, *Oeuvres*, Paris, Editions sociales, 1958, tome 21, p. 302.

29. Il existe, toutefois, une autre façon d'aborder ce problème qui offre des perspectives distinctes et qui nous en fournit les véritables dimensions, à savoir que le désarmement est une réalité politique à laquelle il faut nécessairement faire face et qui exige une volonté, une tribune et des mécanismes de négociations qui, à notre avis, sont également d'ordre politique.

30. Parmi ces trois conditions préalables, la nécessité primordiale — car elle est à la base de la négociation — c'est la volonté politique de désarmement qui, malheureusement, n'existe pas à l'heure actuelle, notamment dans les pays qui disposent des arsenaux les plus importants, c'est-à-dire les grandes puissances nucléaires. Le désarmement nucléaires est devenu un dialogue de sourds entre la communauté internationale qui réclame le désarmement et les puissances nucléaires qui continuent de réarmer en invoquant l'argument de la recherche d'un prétendu équilibre, alors qu'il s'agit plutôt de raisons de prestige et de puissance, en d'autres termes, de raisons politiques.

31. L'arme atomique, que les grandes puissances considèrent comme une nécessité, est une monstruosité qui s'est abattue sur la Terre, réduisant en esclavage l'économie, hypothéquant les politiques et créant des conditions de soupçon et de méfiance qui rendent impossible une coexistence totale parmi les membres de la communauté internationale, bien qu'une telle coexistence soit la condition *sine qua non* d'une paix véritable. Il semble que le monde ait appris à vivre avec l'arme atomique en s'accrochant au mirage de l'équilibre de la terreur comme seul salut à court terme, mais il n'a pas su ou n'a pas voulu prendre la décision politique de s'attaquer ouvertement au problème du désarmement.

32. Mais la coexistence avec l'arme atomique, que nous ont imposée les puissances nucléaires, ne peut pas se poursuivre et ne doit pas le faire. Il n'y a aucune raison valable d'obliger le monde à vivre sous cette menace permanente. Les vieilles structures politiques, éthiques et juridiques ne sont plus capables de fournir des réponses appropriées aux problèmes que pose l'arme nucléaire, pas plus qu'elles ne peuvent justifier plus longtemps son intolérable présence.

33. Dans le monde des armes nucléaires dans lequel nous vivons, il n'est plus possible de justifier moralement la guerre ni de régler juridiquement les conflits armés dans lesquels seraient utilisées des armes de destruction massive; on ne peut pas non plus revenir à l'ancienne conception de la guerre considérée comme un instrument de la politique internationale. La morale, le droit et la politique ne peuvent aujourd'hui donner qu'une seule réponse au défi que présente l'arme nucléaire; cette réponse, c'est le désarmement.

34. La deuxième condition nécessaire au désarmement est l'existence d'une instance politique appropriée qui puisse servir de cadre à la négociation. La délégation espagnole estime que, sans porter préjudice aux mécanismes collatéraux déjà établis ou qui pourraient être créés, cette instance existe déjà: c'est notre organisation. Non pas que nous voulions surévaluer la capacité d'action et de décision des Nations Unies qui ont besoin de la collaboration de leurs membres et, en particulier, des Membres auxquels la Charte

a reconnu des responsabilités et des pouvoirs spéciaux; mais nous estimons que l'on ne peut pas réaliser le désarmement en marge de l'Organisation mondiale, car le désarmement — qui est une pièce essentielle pour la construction de la paix — doit être le résultat d'un effort collectif puisque la paix elle-même est l'oeuvre de tous et puisque le désarmement doit progresser parallèlement à la mise en place d'un système de sécurité collective, dans le cadre des principes et des objectifs de la Charte allant de pair avec une transformation des conditions économiques et sociales injustes des peuples en voie de développement. A notre avis, pour réaliser une tâche coordonnée dans ce domaine, aucune instance ne saurait se substituer à notre organisation, dont le but définitif et transcendant est la paix.

35. Enfin, comme troisième condition, le désarmement exige un mécanisme politique approprié permettant de le réaliser. Ma délégation estime que l'universalité de notre organisation et la nécessité d'une participation collective à l'oeuvre du désarmement exigent la mise sur pied d'un mécanisme politique universel, lui aussi, dans le cadre de notre organisation; ce mécanisme politique pourrait être, par exemple, une conférence mondiale du désarmement. Ma délégation s'est déjà prononcée en faveur de la convocation de cette conférence qui permettrait d'explorer toutes les possibilités et d'utiliser toutes les initiatives visant au désarmement. Les négociations sur le désarmement, qui devront trouver une forme concrète dans des propositions et, ultérieurement, dans des traités comportant des engagements et des plans pratiques, se dérouleraient très efficacement dans le cadre d'une conférence mondiale où, précisément, ces traités pourraient être négociés par les mêmes puissances qui seraient ultérieurement appelées à les signer. D'autre part, cette conférence fournirait à tous les pays, grands et petits, une occasion solennelle, voire unique, de participer à la mise au point d'une philosophie commune et de contribuer à la création d'une opinion publique mondiale en faveur du désarmement. Les pays non alignés l'ont d'ailleurs déclaré dans les Conférences de Belgrade, du Caire et de Lusaka<sup>2</sup> et l'Organisation des Nations Unies, dans la résolution 2030 (XX) de l'Assemblée générale, a fait sienne la proposition de la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue au Caire en 1964, et a recommandé la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle pourraient participer tous les Etats de sorte que tous puissent y faire entendre leur voix sur une question dont dépend notre survie même.

36. Quant aux moyens à employer pour convoquer cette conférence, pour déterminer ses méthodes de travail et ses procédures de négociation, ma délégation estime qu'il est peut-être prématuré de se prononcer dès à présent à ce sujet. Mais il serait peut-être utile de prendre comme point de départ les observations et les initiatives que les Etats intéressés pourraient présenter et de constituer ainsi une sorte de doctrine qui servirait de base solide sur laquelle l'avenir pourrait être bâti. C'est en ce sens que nous considérons avec une sympathie particulière la suggestion faite par la délégation de l'Egypte tendant à ce que le Secrétaire général consulte les divers gouvernements, en-

<sup>2</sup> Conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenues à Belgrade en septembre 1961, au Caire en octobre 1964 et à Lusaka en septembre 1970.



tende leurs opinions et prépare un rapport qui serait ensuite étudié à la prochaine Assemblée générale [1985ème séance].

37. M. CHIAO (Chine) [traduction du chinois] : Dans sa déclaration du 15 novembre [1983ème séance], la délégation de la République populaire de Chine a exposé clairement la position fondamentale du Gouvernement chinois sur la question du désarmement. Je souhaiterais aujourd'hui présenter quelques observations sur la proposition de la délégation soviétique relative à la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement.

38. Premièrement, la Chine a toujours été pour le désarmement. Mais nous estimons qu'il ne suffit pas de déclarer en termes vagues que la question du désarmement a une importance capitale. Il serait incorrect de blâmer tous les pays pour la course aux armements et injustifié d'exiger indifféremment de tous les pays qu'ils désarment au même titre. Dans les circonstances présentes, nous constatons que l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme continuent à poursuivre leur politique agressive et belliqueuse et que de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que quelques moyens ou petits pays, font l'objet de menaces et d'agressions. Ces pays sont obligés de développer et de renforcer leurs propres forces défensives afin de prévenir toute agression, ingérence, subversion et contrôle étrangers, et d'être en mesure de leur résister.

39. Les peuples du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge, par exemple, mènent une guerre contre l'agression américaine pour le salut de leur pays; le peuple palestinien et d'autres peuples arabes luttent pour défendre leur droit d'exister en tant que nations et pour recouvrer leurs territoires occupés; la Guinée et certains autres pays africains se défendent contre l'agression armée et les menaces de subversion des forces colonialistes; et les peuples du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée (Bissau), du Zimbabwe, de l'Azanie et de la Namibie se battent contre la domination colonialiste blanche et l'oppression raciale et pour leur libération nationale. Ils ont pris les armes uniquement parce qu'ils étaient contraints de le faire, et la question de la course aux armements n'a rien à y voir.

40. A l'heure actuelle, la question capitale pour les peuples de ces pays et de ces régions n'est pas, de toute évidence, le désarmement, mais la défense de leur indépendance et de leur souveraineté nationale, et la conquête de leur droit d'exister en tant que nations. L'idée que tous les pays doivent adopter des mesures en faveur du désarmement sans distinguer entre les agresseurs et les victimes de l'agression, entre ceux qui menacent et ceux qui sont menacés ne peut qu'aiguiller la question du désarmement sur une mauvaise voie et profiter à l'impérialisme.

41. Deuxièmement, un quart de siècle s'est écoulé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. A l'heure actuelle, les deux superpuissances continuent à maintenir à l'étranger les forces terrestres, navales et aériennes — qui dépassent de loin le million — et ont établi en territoire étranger des milliers de bases militaires. Ce sont ces superpuissances qui se sont obstinément refusées à interdire et à détruire les armes nucléaires, qui mettent au point fièvreusement de nouvelles armes nucléaires et qui se disputent la supériorité nucléaire, pour faire triompher leur politique de chantage,

d'expansion, d'agression et de guerre. Ce sont précisément de ces deux superpuissances qu'émanent les menaces à la paix mondiale et à la sécurité des peuples de tous les pays.

42. Dans ces circonstances, il est parfaitement légitime que les peuples du monde entier et tous les pays épris de paix exigent de ces deux superpuissances qu'elles ramènent sur leurs propres territoires toutes les forces qu'elles maintiennent à l'étranger et qu'elles démantèlent toutes leurs bases militaires en terre étrangère, et qu'ils réclament l'adoption de mesures efficaces en vue de prévenir une guerre nucléaire. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures efficaces et qui ne soient pas seulement de pure forme, des mesures sérieuses et non superficielles, pour donner satisfaction à ces justes demandes et prévenir le danger d'une nouvelle guerre mondiale, en particulier d'une guerre nucléaire.

43. Déjà, le 31 juillet 1963, le Gouvernement chinois avait publié une déclaration où il préconisait d'interdire et de détruire complètement, totalement et résolument, les armes nucléaires et proposait de réunir une conférence des chefs de gouvernement de tous les pays du monde pour examiner cette question. Dans cette déclaration, le Gouvernement chinois présentait les propositions suivantes :

“Tous les pays du monde, qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires, proclament solennellement qu'ils interdiront et détruiront complètement, intégralement, totalement et résolument les armes nucléaires. En termes concrets, ils s'abstiendront d'utiliser des armes nucléaires, d'en exporter, d'en importer, d'en fabriquer, d'en stocker et d'en faire l'essai; ils détruiront toutes les armes nucléaires existantes ainsi que tous les engins porteurs de ces armes dans le monde et mettront fin aux activités de tous les établissements qui s'occupent actuellement dans le monde de recherche, d'expérimentation et de fabrication d'armes nucléaires.”

44. Cette proposition du Gouvernement chinois a été appuyée par de nombreux pays. Malheureusement, les deux puissances nucléaires n'y ont pas, jusqu'à présent, répondu de façon positive. Bien au contraire, depuis les années 60, les deux puissances nucléaires ont concocté le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, etc. Ces accords, qui selon certains auraient le mérite de conduire peu à peu au désarmement nucléaire, constituent, en fait, une tentative pour camoufler l'expansion des deux superpuissances dans le domaine des armes nucléaires sous prétexte de désarmement nucléaire, un moyen de consolider leur monopole nucléaire et de poursuivre leurs menaces nucléaires et leur chantage nucléaire contre les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ainsi que contre d'autres moyens ou petits pays. Ces deux superpuissances trouvent légitime de posséder des armes nucléaires mais voudraient que la possession en soit interdite aux autres, ce qui n'est évidemment pas raisonnable. Tant qu'on ne parviendra pas à interdire complètement et à détruire totalement les armes nucléaires, on ne pourra s'attendre que les autres pays, qui sont menacés par les deux puissances nucléaires, s'abstiennent de mettre au point des armes nucléaires pour assurer leur propre défense.

45. Troisièmement, ayant entamé le processus qui mène à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes

nucléaires, il faut attaquer le problème clef et ne pas se perdre dans des questions subsidiaires. D'abord et surtout, les pays qui possèdent des armes nucléaires devraient prendre l'engagement de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires les uns contre les autres et surtout pas contre les puissances non nucléaires ou les pays situés dans des zones exemptes d'armes nucléaires. De tels engagements ne devraient pas être difficiles à prendre pour quiconque a véritablement le désir d'éviter une guerre nucléaire et de voir interdire complètement les armes nucléaires. De nouveaux pays réclament maintenant la création de zones exemptes d'armes nucléaires ou de zones de paix. Ces demandes sont justes, et la Chine les appuie. Cependant, si l'on veut véritablement affranchir ces zones de la menace d'une guerre nucléaire, toutes les puissances nucléaires doivent commencer par s'engager à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre ces pays et ces zones, à retirer toutes leurs forces nucléaires et à démanteler toutes leurs bases et installations nucléaires situées dans ces zones. Sans cela, il sera totalement impossible d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires, ou des zones de paix, et le danger de la guerre nucléaire continuera à exister.

46. Les deux superpuissances nucléaires n'ont pas seulement fabriqué et stocké de grandes quantités d'armes nucléaires dans leurs propres pays : elles ont également établi des bases nucléaires sur les territoires d'autres pays; leurs avions, porteurs d'armes nucléaires, volent dans l'espace aérien d'autres pays et leurs navires de guerre, qui transportent des armes nucléaires, sillonnent les océans du monde entier. Ces agissements font planer de graves menaces sur la sécurité des peuples de tous les pays. Le peuple japonais en a fait l'expérience. S'il est exact que les puissances nucléaires n'ont pas l'intention de recourir à des menaces nucléaires et désirent réellement arriver à un désarmement nucléaire, elles doivent démanteler toutes leurs bases nucléaires à l'étranger et retirer des pays étrangers toutes leurs armes nucléaires et les engins qui en sont porteurs. Comment pourrait-on croire autrement qu'elles souhaitent réellement un désarmement nucléaire ?

47. Quatrièmement, la Chine est obligée de mettre au point des armes nucléaires parce qu'elle est l'objet de menaces nucléaires de la part des deux superpuissances. Si nous mettons au point des armes nucléaires, c'est uniquement pour assurer notre propre défense, pour briser le monopole nucléaire des superpuissances et pour arriver enfin à éliminer les armes nucléaires. Les armes nucléaires de la Chine en sont encore au stade expérimental, et les essais n'ont lieu que sur le territoire chinois et n'excèdent pas les limites du nécessaire. La Chine ne sera jamais une "superpuissance", poursuivant une politique de monopole, de menace et de chantage nucléaires.

48. A l'occasion de la première explosion nucléaire chinoise, le Gouvernement chinois a déclaré solennellement au monde entier, et je l'ai moi-même réaffirmé dans mon discours du 15 novembre au nom du Gouvernement chinois, que jamais, dans aucune circonstance, la Chine ne serait la première à utiliser des armes nucléaires; ce ne sont pas là de vaines paroles. Nous préconisons la destruction totale des armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire. Mais, face au danger d'une agression étrangère, qui pourrait être une attaque nucléaire soudaine, le peuple chinois ne peut qu'intensifier ses préparatifs, qui ont un

caractère purement défensif. Notre politique a toujours été que nous n'attaquerions pas si nous n'étions pas attaqués, mais que si nous l'étions, nous contre-attaquerions certainement. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible d'arriver à un accord sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Cependant, tant que l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires ne seront pas devenues des réalités, nous ne pouvons renoncer à assurer notre propre défense.

49. Cinquièmement, l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire et l'élimination des menaces nucléaires sont des questions qui mettent en jeu la paix et la sécurité de tous les pays du monde. Lorsqu'il s'agit d'un problème très important, tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, nucléaires ou non nucléaires, devraient avoir, au même titre, droit à la parole; une poignée de pays ne sauraient s'arroger le droit d'écarter la majorité des pays du monde et de tenir arbitrairement une conférence pour débattre de cette question et prendre des décisions en la matière. Je réaffirme donc ici une fois de plus, au nom du Gouvernement chinois, que jamais la Chine ne consentira à participer aux prétendus pourparlers sur le désarmement nucléaire que les puissances nucléaires tiennent derrière le dos des pays non nucléaires. La Chine a quelques armes nucléaires, mais elle ne fera jamais partie du soi-disant club des puissances nucléaires.

50. Le Gouvernement chinois n'a cessé de préconiser la convocation d'une conférence mondiale en vue d'examiner la question de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Une telle conférence devrait réellement conduire au désarmement nucléaire et à la réduction des menaces de guerre nucléaire et ne doit pas servir à dissimuler une expansion des armes nucléaires et aggraver les menaces de guerre nucléaire; elle doit aider à faire progresser la lutte que les peuples épris de paix mènent en faveur de l'interdiction complète des armes nucléaires et ne pas être utilisée pour les endormir et les tromper.

51. Une telle conférence devrait avoir un objectif précis, qui est d'examiner la question de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires, et, en un premier temps, de faire prendre à tous les pays nucléaires l'engagement solennel de ne pas avoir recours aux armes nucléaires à quelque moment et dans quelque circonstance que ce soit.

52. Le Gouvernement chinois maintient également que, si l'on veut réellement aboutir à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qui possèdent de grandes quantités d'armes nucléaires, devraient, tout d'abord, déclarer séparément ou conjointement qu'ils s'engagent ouvertement, premièrement, à ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires à quelque moment et dans quelque circonstance que ce soit et à ne pas utiliser des armes nucléaires contre des pays non nucléaires ou contre les zones exemptes d'armes nucléaires; deuxièmement, à démanteler toutes les bases nucléaires installées sur le territoire d'autres pays et à retirer des pays étrangers toutes leurs forces armées nucléaires, toutes leurs armes nucléaires et tous leurs engins porteurs de telles armes.

53. Nous persistons à penser que la conférence devrait se tenir au niveau des chefs de gouvernement de tous les pays,

mais nous sommes également disposés à écouter et à examiner des opinions qui diffèrent de la nôtre. Quant à savoir si elle devrait être réunie dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou non, la question reste ouverte et doit faire l'objet de discussions et de consultations entre tous les pays.

54. Sixièmement, de l'avis de la délégation chinoise, la proposition de la délégation soviétique visant à réunir une conférence mondiale sur le désarmement n'a pas indiqué clairement l'objectif à poursuivre ni les mesures pratiques à prendre à cet effet. Si la proposition soviétique devait être suivie d'effets, une telle conférence mondiale sur le désarmement se transformerait inmanquablement en un club permanent où se poursuivraient des discussions interminables qui ne résoudraient aucun problème de fond; une expansion perpétuelle dans le domaine de l'armement se poursuivrait parallèlement à des conversations perpétuelles sur le désarmement; ce n'est pas ce que souhaitent les peuples de tous les pays, et nous ne pouvons y consentir.

55. Des conversations internationales sur le désarmement se déroulent depuis des années, d'innombrables réunions ont été tenues, un nombre infini de déclarations, de prises de position et d'accords ont été publiés. L'Organisation des Nations Unies a adopté un grand nombre de résolutions. Bien que de nombreux Etats Membres aient voté en faveur de ces résolutions dans les meilleures intentions et dans l'espoir qu'elles pourraient donner un élan au désarmement, en réalité ces résolutions sont demeurées des papiers sans valeur dont les deux superpuissances se servent pour aveugler l'opinion mondiale.

56. La délégation chinoise estime qu'il faut dresser le bilan de l'expérience historique des quelque 20 dernières années, et en tirer des conclusions nécessaires. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas devenir l'instrument de la politique de certaines grandes puissances. Pour satisfaire leurs visées politiques du moment, elles ont recours à divers moyens pour faire adopter certains projets de résolution ronflants. Cependant, une fois ces résolutions adoptées, les superpuissances ont continué et même intensifié leur expansion dans le domaine de l'armement et leurs préparatifs de guerre. Ce processus ne peut avoir qu'un seul effet: plus le nombre de résolutions s'accroît, plus le prestige de l'Organisation des Nations Unies diminue.

57. Le moment est venu de modifier cette situation qui ne nous fait pas honneur. Nous devons nous efforcer de prendre un nouveau départ. Aucun de nous ne devrait agir à la légère et prendre à la hâte des décisions sur un problème aussi important que le désarmement. Il nous faut procéder à des consultations approfondies et poursuivre la discussion afin de nous engager sur une voie qui conduise réellement au désarmement et éviter les débats qui ne mènent à rien ou à des décisions qui ne sont pas suivies d'effets pour éviter de décevoir plus encore les peuples du monde.

58. La délégation chinoise propose donc que le projet de résolution soviétique visant à convoquer une conférence mondiale sur le désarmement ne soit pas mis aux voix à la présente session de l'Assemblée générale.

59. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*]: Il est vraiment de bon augure pour l'avenir, ainsi que l'ont déclaré

les orateurs qui m'ont précédé, que la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement soit discutée à un moment important de l'histoire des Nations Unies, c'est-à-dire alors que la République populaire de Chine ayant occupé le siège qui lui revient de droit, on s'attend que des perspectives nouvelles et plus vastes s'ouvrent devant nous pour la réalisation d'un désarmement véritablement efficace et, partant, pour assurer la paix et la sécurité pour tous.

60. Nous venons d'entendre les vues et la position de la délégation chinoise telles que vient de les exposer le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Chiao, et ma délégation ne manquera pas de les étudier attentivement; je suis certain d'ailleurs que d'autres délégations voudront également le faire.

61. Construire la paix signifie, notamment, travailler en faveur du désarmement et s'engager à rechercher le meilleur moyen d'y parvenir. A cet égard, il m'apparaît que le débat qui se déroule sur la proposition soviétique [A/8491] et qui touche à sa fin constitue une réponse positive à notre attente. En concentrant notre attention sur les principaux problèmes devant lesquels nous nous trouvons, cette proposition peut préparer le terrain pour une action constructive.

62. En proposant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, le projet de résolution A/L.631 et Add.1 soumis par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Rwanda souligne la nécessité de s'engager dans la voie du désarmement conformément, à notre avis, à des directives établies par la communauté internationale dans son ensemble. Il ne saurait en être autrement étant donné que le désarmement concerne le destin de l'humanité tout entière et non un nombre restreint de puissances. Nous sommes entièrement d'accord sur les opinions énergiquement exprimées à cet égard par de nombreuses délégations. Pleinement conscients de cette exigence, nous adhérons bien entendu aux buts essentiels du projet de résolution qui sont conformes à ceux contenus dans une résolution antérieure approuvée il y a six ans, à une écrasante majorité, par cette assemblée.

63. Je veux parler de la résolution 2030 (XX), qui indiquait déjà les espoirs que faisait naître parmi tant de peuples l'idée d'une conférence mondiale du désarmement. A notre avis, nous nous rapprochons du stade où cette convocation représenterait le couronnement de tous les efforts entrepris en vue de donner consistance et pleine signification à la Décennie du désarmement et de lui donner un retentissement mondial.

64. La proposition a été en fait avancée au moment où des modifications fondamentales ont lieu sur la scène internationale. Il est certain que les dangers de guerre existent toujours, en particulier dans deux points névralgiques du monde. Mais, ailleurs, des mesures importantes sont en vue pour passer de l'ère de la confrontation à celle de la négociation, pour reprendre les propres paroles du président Nixon; je veux parler de la visite annoncée du Président des Etats-Unis à Pékin et, plus tard, à Moscou, des accords sur les procédures à suivre dans les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT), de même que des accords intervenus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique au sujet des mesures visant à réduire le risque de guerre nucléaire et

à améliorer les communications directes<sup>3</sup>. Nous nous félicitons très sincèrement de toutes ces initiatives.

65. Je tiens également à parler plus particulièrement de l'Europe où la période de la guerre froide a été remplacée par un processus de détente qui est d'ailleurs concrétisé dans le plan d'une conférence sur la sécurité et la coopération européennes. Nous attendons impatiemment cette conférence qui, avec la participation des Etats-Unis et du Canada, devrait s'attaquer aux problèmes essentiels de la coexistence en Europe, le respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats, le renoncement à la menace ou à l'emploi de la force, la liberté de mouvement des hommes et des idées.

66. Nous sommes convaincus qu'une conférence mondiale pourrait aussi donner un nouvel élan, d'un point de vue psychologique, aux discussions sur le désarmement, sous réserve des trois conditions suivantes : premièrement, que la conférence soit convenablement préparée; deuxièmement, que sa préparation soit entreprise par un organe qualifié et représentatif, ainsi que le prévoit la résolution 2030 (XX) de 1965, en se conformant pleinement au principe de l'universalité, ce qui implique qu'aucun rôle particulier ne sera attribué aux puissances nucléaires en tant que telles; troisièmement, que l'on évite les ingérences dans les travaux des organes de négociations déjà existants que la conférence mondiale ne saurait remplacer.

67. Nous pensons, ainsi que de nombreuses autres délégations, que la conférence mondiale du désarmement devrait avoir lieu sous les auspices des Nations Unies. Etant donné leur structure et en raison de la longue expérience acquise par le Secrétariat dans le domaine du désarmement, les Nations Unies pourraient assurer le succès de la conférence; elles pourraient en outre lui assurer cette universalité qui est essentielle à leurs fonctions institutionnelles et que la présence de représentants de la République populaire de Chine à la présente session a contribué à souligner.

68. On a souvent soulevé au cours de la discussion le problème des buts précis que la conférence mondiale devrait poursuivre. A notre avis, la définition de ces objectifs pourrait être étudiée de près au cours de la phase préparatoire de la conférence. Nous tenons toutefois à préciser que l'un des buts fondamentaux de la conférence, comme l'a souligné notre ministre des affaires étrangères, M. Aldo Moro, dans la déclaration qu'il a faite au cours de la discussion générale [1954<sup>ème</sup> séance], devrait découler de la proposition soviétique, à savoir le désarmement général et complet.

69. Tel devrait être l'objectif essentiel de la conférence, et ce pourrait être aussi l'idée servant d'inspiration et de base aux consultations qui devraient aboutir à sa convocation. Je n'ai guère besoin d'insister sur la grande importance que ma délégation attache au désarmement général et complet en tant que facteur essentiel de l'établissement d'un ordre international nouveau et plus humain fondé sur les principes de la Charte. L'attitude de l'Italie en cette assemblée et à la Conférence du Comité du désarmement est parfaitement claire à ce sujet. A ce propos, je tiens à remercier l'ambassadeur Akwei, du Ghana, et d'autres de mes col-

lègues qui l'ont rappelée. Toutefois, je me dois de souligner que, malgré les directives énoncées par diverses résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 2602 (XXIV) et 2661 (XXV), aucun progrès réel n'a été accompli jusqu'ici pour diriger les négociations sur le désarmement vers ce qui devrait être leur but final et fondamental. En effet, par la faute d'un esprit de réalisme mal compris, qui pourrait être interprété comme l'acceptation passive des vieilles structures de la politique de puissance, l'objectif du désarmement général et complet est passé au second plan, comme s'il s'agissait d'un idéal utopique. Cela explique pourquoi la Conférence du Comité du désarmement a limité ses travaux à la négociation de mesures partielles et collatérales.

70. Je précise : nous apprécions ces mesures, nous ne les sous-estimons certes pas, mais il faudrait cependant qu'elles soient acceptées en tant qu'éléments isolés et distincts d'une grande entreprise que malheureusement nous semblons incapables de mener à bien faute de la volonté et de l'impulsion nécessaires.

71. En d'autres termes, devant la perspective des terribles catastrophes qui pourraient découler du pouvoir toujours plus grand de l'homme sur les forces de la nature si elles étaient utilisées à des fins belliqueuses, il est nécessaire d'aborder les problèmes du désarmement en bloc si l'on veut établir un ordre nouveau, durable et juste.

72. Le moment est venu de reprendre nos travaux, avec un élan nouveau, sur le désarmement général et complet, l'un des buts essentiels des Nations Unies. La participation de la Chine devrait à cet égard donner à notre entreprise une impulsion considérable.

73. Il est possible d'élaborer sur le plan pratique un programme de désarmement complet si nous adoptons une méthode permettant de maintenir un lien constant entre l'objectif final et les mesures partielles qui peuvent être négociées petit à petit. Nous avons préconisé cette méthode en soumettant, à l'Assemblée générale et à la Conférence du Comité du désarmement, un programme organique de désarmement, qui, tout en donnant la priorité au désarmement nucléaire, devrait mener au désarmement général et complet sous la garantie de systèmes de contrôle efficaces. Le but fondamental de ce programme est de définir à titre préliminaire, sans interrompre les travaux actuels dans les divers secteurs, les mesures qui peuvent être mises en oeuvre immédiatement et de définir en même temps les directives et les principes dont devraient procéder les mesures futures, cela conformément à des critères qui s'appliqueraient à tous les stades suivants du désarmement.

74. Une telle méthode, qui nous semble toujours valable pour accomplir un progrès réel dans la voie du désarmement général et complet, se fonde essentiellement sur la notion d'équilibre; cela implique, premièrement, la nécessité d'éviter toute mesure qui risquerait d'aller à l'encontre des intérêts de certains pays pour en avantager d'autres et, deuxièmement, la reconnaissance des liens existant entre les différentes mesures. C'est dans cet esprit qu'à notre avis il convient d'examiner soigneusement les rapports entre le désarmement nucléaire et le désarmement conventionnel.

75. Nous reconnaissons, je l'ai déjà dit, qu'il convient d'accorder la priorité aux mesures tendant à arrêter la

<sup>3</sup> Signés à Washington le 30 septembre 1970.



course aux armes nucléaires entre les principales puissances dotées d'armes nucléaires. Nous sommes cependant convaincus que le désarmement nucléaire et conventionnel devrait être traité, de façon équilibrée et dans le même contexte, dans des instances où sont représentés à la fois des Etats nucléaires et des Etats non nucléaires.

76. A ce propos, je voudrais citer des passages de la déclaration faite ici le 18 novembre par le représentant de la France. M. Kosciusko-Morizet a dit :

“... si le péril le plus grave est le péril atomique, c'est parce que, outre sa puissance d'anéantissement cosmique, l'arme nucléaire a des conséquences politiques infiniment nocives. Elle cristallise les hégémonies. Elle consolide la division politique du monde. Elle encourage le prolongement sans frein des conflits conventionnels localisés.”  
[1989ème séance, par. 26]

Il a également déclaré, au cours de la même intervention :

“... si un désarmement nucléaire véritable intervenait, des mesures de désarmement conventionnel devraient être élaborées et mises en oeuvre par de nombreux Etats pour contrebalancer les déséquilibres que pourrait entraîner le désarmement nucléaire”. [Ibid., par. 29.]

77. Nous sommes d'accord avec ces idées. Mais cela nous confirme dans notre conviction que le désarmement nucléaire ne saurait être conçu comme un intérêt propre aux seuls Etats dotés d'armes nucléaires : il concerne l'ensemble de la communauté internationale, d'une part, parce qu'il est objectivement et indissolublement lié au désarmement conventionnel, d'autre part, parce que non seulement les Etats dotés d'armes nucléaires, mais encore toutes les nations qui sont touchées par l'existence des armes nucléaires et qui ne sont pas en mesure d'éviter les effroyables conséquences de leur emploi ont leur mot à dire lorsqu'il s'agit de désarmement nucléaire.

78. Si l'on applique cette même notion d'équilibre, il devrait être possible de maintenir un rapport valable entre une approche globale et régionale dans le domaine du désarmement conventionnel. A cet égard, je tiens à signaler que nous participons, dans l'esprit le plus constructif, aux consultations en cours en vue de parvenir à une réduction mutuelle et équilibrée des forces militaires en Europe. Nous pensons aussi, toutefois, que les mesures de désarmement régionales, tout en contribuant à créer un climat de détente, risquent de perdre relativement vite leur efficacité si elles se limitent strictement au cadre régional. Pour être véritablement efficaces, les mesures régionales devraient s'accompagner, à un certain stade, de mesures de limitation des armements — par exemple, des plafonds pour le niveau et les types d'armes et le nombre des unités de forces armées — qui s'appliqueraient aussi aux puissances militaires les plus importantes, assurant par là l'équilibre nécessaire sur le plan global. A ce propos, je rappelle que, dans le cadre d'un programme organique de désarmement, nous avons souligné l'utilité de procéder à des études appropriées pour analyser les problèmes du désarmement conventionnel sous ses deux aspects possibles, global et régional, et j'exprime l'espoir que ces études seront bientôt entreprises dans le cadre des travaux de la Conférence du Comité du désarmement.

79. La nécessité de maintenir ce lien entre le désarmement nucléaire et le désarmement conventionnel, d'une part, et entre le désarmement global et le désarmement régional, d'autre part, suffit en elle-même à justifier une approche tendant à aborder ensemble tous les problèmes du désarmement selon les lignes que nous avons suggérées. Permettez-moi de dire que seule cette approche générale permettrait à une conférence mondiale d'élaborer des directives d'action ayant pour but d'assurer une coordination systématique des activités en cours dans les différentes instances internationales.

80. J'ai parlé des objectifs que nous avons en vue. Permettez-moi maintenant d'en venir au travail préparatoire de la conférence et à la période intermédiaire qui la précédera. La préparation d'une conférence mondiale, si l'on ne veut pas décevoir les espoirs qu'elle éveille, demande un effort de coopération constante et efficace de notre part à tous. Cela demandera certainement du temps.

81. Entre-temps, nous devons veiller au développement fructueux des négociations qui se déroulent actuellement dans différents domaines du désarmement et de la limitation des armements. Compte tenu de la perspective plus vaste d'une conférence mondiale, nous devons poursuivre pas à pas, avec une grande détermination, les buts qui peuvent être atteints dans un avenir plus immédiat. Nous devons par-dessus tout maintenir les organes existants tels que la Conférence du Comité du désarmement. Les résultats positifs, encore que limités, obtenus par cet organe auquel l'Italie a eu le privilège de participer depuis de nombreuses années, prouvent combien sa contribution à la cause du désarmement peut être importante. Les projets de traité que la Conférence du Comité du désarmement a été en mesure d'élaborer marquent indéniablement un tournant important dans l'évolution de la communauté internationale. Nous espérons vivement que la Chine et la France s'associeront au travail de la Conférence du Comité du désarmement afin qu'elle arrive à des résultats encore plus fructueux et travaille — espérons-le — au succès de la conférence mondiale, jouant ainsi un rôle important dans sa préparation.

82. Nous sommes certains également que la Conférence du Comité du désarmement intensifiera ses efforts en vue de trouver des solutions adéquates aux problèmes graves et urgents qui n'ont pas encore été résolus. Sans parler des points discutés en Première Commission, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur quelques-uns de ces problèmes.

83. La suspension des essais nucléaires souterrains, qui permettrait de compléter le Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction partielle des essais<sup>4</sup>, attend toujours une solution. Un certain nombre de propositions ont été avancées en 1971 par de nombreux membres de la Conférence du Comité du désarmement, dont l'Italie, en vue d'aborder ce problème dans un esprit constructif : ces propositions nous poussent à espérer que des efforts plus énergiques, en particulier de la part des puissances nucléaires, seront accomplis afin que l'on arrive à un accord final.

<sup>4</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

84. Parmi les mesures sur lesquelles nous devons nous entendre en vue d'arrêter la course aux armements nucléaires, l'arrêt de la fourniture de matières fissiles à des fins militaires demeure, à notre avis, d'une importance primordiale.

85. Dans le domaine des armes chimiques et bactériologiques, le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [A/8457, annexe A] est un événement majeur dans l'histoire des négociations de désarmement. C'est en fait la première mesure véritable de désarmement préparée jusqu'à présent par la Conférence du Comité du désarmement. C'est pour nous un motif de satisfaction particulière de noter qu'un certain nombre de suggestions faites par notre délégation ont été incorporées dans le texte, encore que nous ne puissions manquer de souligner que nous aurions préféré une solution plus efficace au problème de la vérification.

86. Pour ce qui est de l'interdiction des armes chimiques, je voudrais exprimer le souhait le plus sincère de voir les négociations en cours pour aboutir à un accord se poursuivre avec une volonté renouvelée de la part de tous les membres de la Conférence du Comité du désarmement.

87. L'Italie exerçant la présidence des Communautés européennes, permettez-moi, avant de conclure, d'informer cette assemblée que des négociations entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont commencé à Vienne le 9 novembre en vue de la conclusion d'un accord de contrôle au titre de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Nous pensons que cette négociation peut ouvrir des perspectives encourageantes pour la mise en vigueur du traité sur la non-prolifération en tant qu'instrument destiné non seulement à prévenir la guerre, mais également à bâtir la paix. Son but essentiel, en fait, est non seulement d'éviter tout risque de détournement de matières fissiles à des fins militaires, mais également de transformer l'énergie nucléaire en une source de progrès économique et social au bénéfice de tous les peuples et de donner de l'élan au désarmement nucléaire. Il y a donc un lien étroit entre l'article III et les articles IV, V et VI du traité sur la non-prolifération, qui soulignent les responsabilités précises des puissances nucléaires et des puissances non nucléaires.

88. L'exemple du traité sur la non-prolifération prouve qu'un lien important peut être établi entre des mesures de désarmement ou de contrôle des armes, d'une part, et l'évolution de notre société vers un niveau plus élevé de civilisation et de bien-être, d'autre part. Nous pensons que ce lien peut être assuré sur une base plus systématique.

89. Parlant devant cette assemblée le 22 octobre 1970 pendant la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, le Ministre italien des affaires étrangères, M. Aldo Moro, a déclaré :

“Le vingt-cinquième anniversaire nous offre l'occasion de coordonner d'une manière systématique la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de façon à affecter aux

besoins du tiers monde les ressources qui deviendront disponibles à la suite des accords sur la réduction ou la limitation des armements.

“C'est grâce à cette coordination que l'on pourrait mettre au point une stratégie internationale du développement qui conjugue les efforts nationaux avec ceux de la coopération internationale pour élever plus rapidement le niveau de vie des pays en voie de développement.”  
[1879ème séance, par. 14 et 15.]

90. Nous sommes convaincus que ces concepts, ainsi que les opinions et les propositions de tous ceux qui ont pris part à ce débat, seront pris en considération au cours de toutes les discussions et consultations qui auront lieu en vue de préparer une conférence mondiale générale sur le désarmement. Tous les pays épris de paix devraient conjuguer leurs efforts pour faire de cette conférence l'événement le plus important de la Décennie du désarmement. Nous ne pouvons faire moins si nous voulons faire honneur aux principes et aux buts de la Charte et répondre aux espoirs de tous les peuples du monde.

91. M. FRAZAO (Brésil) [interprétation de l'anglais] : La délégation du Brésil a examiné de façon approfondie le projet de résolution présenté par la délégation soviétique sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement [A/L.631 et Add.1].

92. Ma délégation, parmi d'autres, a souvent fait valoir qu'à son avis la course aux armements nucléaires est un problème primordial de notre époque, et elle s'est exprimée préoccupée du fait que jusqu'à présent aucune mesure efficace n'ait été prise pour arrêter et faire reculer l'accumulation et le perfectionnement constant des armes nucléaires et de leurs vecteurs, qui sont véritablement les causes profondes les plus importantes de la tension internationale et du désespoir. Ainsi, la crainte subsiste que, par un hasard malheureux du sort, la détente actuelle puisse subir un revers et que le genre humain se voie brusquement et inéluctablement aux prises avec une crise aiguë et ses sinistres conséquences nucléaires.

93. Depuis plus d'un an déjà, la vie internationale a été marquée de façon évidente par des efforts diplomatiques énergiques qui, à tort ou à raison, ont fait naître l'espoir qu'enfin les tensions internationales s'estomperaient et que les problèmes que nous a légués la période d'après guerre seraient enfin réglés. Cependant, aucun progrès véritable n'est intervenu dans le domaine des négociations sur le désarmement.

94. De l'avis de ma délégation, la tâche qui nous incombe donc est tout à fait claire. La communauté internationale doit s'efforcer de tirer pleinement parti de l'élan qui a été produit par l'évolution récente vers la compréhension et l'entente internationales, et elle devrait multiplier ses efforts communs dans le sens du désarmement. Dans ce contexte, ma délégation considère comme un signe prometteur que l'Assemblée générale ait décidé de discuter, une fois de plus, de l'éventualité de convoquer une conférence mondiale du désarmement. L'Assemblée générale devrait évaluer le bien-fondé d'une telle éventualité, en tenant compte des conséquences que l'échec ou le succès d'une conférence mondiale pourrait avoir non seulement dans le

domaine du désarmement, mais aussi pour la vie internationale dans son ensemble.

95. Ma délégation estime qu'une conférence mondiale serait une instance efficace pour évaluer en commun l'utilité de mesures collatérales et de non-armement qui ont déjà fait l'objet d'une entente, pour accélérer le rythme traînant des négociations du désarmement et pour permettre à la communauté internationale d'accéder à une étape nouvelle et plus productive conduisant vers le désarmement général et complet sous contrôle international efficace. En outre, une conférence mondiale pourrait tracer les lignes directrices des futurs travaux de la Conférence du Comité du désarmement. En même temps, on ne devrait pas éliminer *a priori* la possibilité de parvenir, au cours de cette conférence, à des résultats concrets sous forme d'accords ou de conventions.

96. Comme toute autre grande conférence internationale, une conférence du désarmement, si l'on veut multiplier ses chances de succès, exigera des préparatifs politiques et techniques appropriés. A ce propos, ma délégation se félicite de la proposition faite par la délégation de l'Égypte, suivant laquelle l'Assemblée générale pourrait "prier le Secrétaire général de solliciter l'avis de tous les Etats sur les modalités de la conférence, notamment sur la date et le lieu où elle devrait se tenir, sur son ordre du jour, sur le niveau de représentation, ainsi que sur les liens avec les Nations Unies" [1985ème séance, par. 24].

97. Ce débat permet d'examiner de façon préliminaire aussi bien ces questions que d'autres et d'adopter une décision visant à poursuivre l'examen actif de la question quant à la convocation d'une conférence mondiale. On pourra prendre des décisions finales en la matière après qu'auront été réglés les problèmes touchant les aspects de procédure de la conférence et après que l'Assemblée générale sera convaincue que cette conférence pourrait être politiquement féconde et techniquement possible. Dans ce contexte, l'Assemblée générale pourrait, en temps opportun, solliciter l'aide de la Commission du désarmement des Nations Unies. En tant qu'organe de l'Assemblée auquel peuvent participer tous les Etats Membres, la Commission du désarmement serait l'instance où tous les travaux préparatoires seraient étudiés d'un point de vue politique, allégeant ainsi le lourd fardeau de l'Assemblée générale. En outre, à une étape ultérieure, on pourrait envisager la reprise de la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires qui ferait l'office à la fois d'un organisme préparatoire et d'un organe de la conférence proprement dite. Ma délégation estime que cette procédure faciliterait les négociations entre les Etats non dotés d'armes nucléaires et les pourparlers entre ces derniers et les Etats nucléaires.

98. Qu'il me soit permis de préciser que, de l'avis de ma délégation, une conférence mondiale ne saurait d'aucune manière affecter ni les travaux de la Conférence du Comité du désarmement ni ceux de la Première Commission de l'Assemblée générale. Il faut prendre toutes les précautions pour éviter une voie qui soit de nature à affaiblir ou à négliger le mécanisme des Nations Unies en matière de désarmement. Au contraire, ce mécanisme doit être pleinement utilisé en vue de la préparation d'une conférence mondiale. Par exemple, la Conférence du Comité du désarmement, en tant qu'organe où sont représentées les

grandes tendances politiques dans le domaine du désarmement, pourrait étudier les réponses données à l'issue des consultations entreprises par le Secrétaire général. Au moment opportun, la Conférence du Comité du désarmement pourrait aussi jouer un rôle important dans la préparation de la conférence au moyen de commentaires, d'analyses et de documents de travail.

99. Tout en évitant d'éveiller de vains espoirs, une conférence mondiale devrait servir de foyer où se déploieraient les efforts en vue du désarmement et ne devrait nullement servir de prétexte pour transformer le débat fondamental sur le désarmement en une discussion sur les modalités des négociations de désarmement.

100. Un des éléments attrayants de la proposition que nous étudions est que les Etats participeraient à cette conférence mondiale sur un pied d'égalité. Les procédures qui s'écarteraient de cette règle sont à éviter : plus précisément, des consultations préparatoires entre Etats, ou entre le Secrétaire général, d'une part, et certains Etats, d'autre part, devraient respecter de façon objective les impératifs des négociations. Par conséquent, dès le début, on devrait traiter les puissances nucléaires en tant que telles, c'est-à-dire comme des Etats dotés d'armes nucléaires. Dans le contexte d'une conférence mondiale, on ne devrait pas leur accorder le traitement réservé, par exemple, aux membres permanents du Conseil de sécurité, puisque cette façon de procéder pourrait poser des questions relatives à leurs droits et à leurs prérogatives vis-à-vis d'autres Etats participants.

101. Ma délégation est convaincue qu'une conférence du désarmement devrait se tenir uniquement sous l'égide des Nations Unies, et ce non seulement en raison du prestige de notre organisation — souvent évoqué au cours des débats —, mais aussi, ce qui est plus important, parce que ce serait la seule façon de s'assurer que les travaux de la conférence et ses résultats éventuels soient strictement conformes aux objectifs et aux principes de la Charte, garantissant ainsi le respect de certaines considérations politiques auxquelles tiennent tous les Etats Membres et qui ont une importance toute particulière pour les petites et moyennes puissances. En outre, une décision à cet effet faciliterait la coordination des travaux préparatoires et fondamentaux de la conférence mondiale avec le mécanisme qui existe aux Nations Unies en matière de désarmement.

102. Qu'il me soit permis d'ajouter que la décision de tenir une conférence mondiale sous les auspices des Nations Unies ne devrait pas préjuger une autre question importante, celle de savoir si la participation à une telle conférence serait ouverte à tous les Etats. Ma délégation estime que la participation des Etats à cette conférence ainsi qu'à d'autres instances du désarmement devrait dépendre des impératifs des négociations. Nous serons disposés à examiner de nouveau cette question quand nous disposerons d'un ordre du jour plus précis de la conférence projetée.

103. Enfin, ma délégation estime qu'il est prématuré d'adopter une attitude quelconque sur la possibilité d'une convocation périodique de la conférence. Laissons se dérouler les travaux préparatoires, donnons la priorité à l'examen de questions concrètes et urgentes posées par ce

point et remettons celle des réunions périodiques à plus tard lorsque notre travail sera plus avancé qu'il ne l'est maintenant.

104. Telles sont mes observations préliminaires sur ce point. Ma délégation se réserve le droit d'intervenir ultérieurement à l'occasion d'une discussion quant à la résolution que l'on peut adopter en la matière.

105. M. FACK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Prenant la parole sur la question inscrite à l'ordre du jour qui a trait à la conférence mondiale du désarmement, je voudrais répéter tout d'abord que nous éprouvons une préoccupation croissante par suite de la course aux armements qui s'intensifie sans arrêt. Ma délégation a déjà expliqué en détail, dans la discussion générale sur le désarmement en Première Commission [1831<sup>ème</sup> séance], les préoccupations des Pays-Bas. Nous avons, à cette occasion, déclaré que le monde ne doit pas se laisser bercer d'illusions résultant de quelques succès limités dans le domaine du désarmement, mais que nous devons constamment nous rendre compte que la prolifération, horizontale et verticale, des armements s'intensifie au lieu de décroître.

106. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec ce qui est dit au premier paragraphe du dispositif du projet de résolution présenté par l'Union soviétique [A/L.631 et Add.1] dans lequel est proclamée la nécessité urgente de redoubler d'efforts. Ceux-ci ne doivent pas se borner à l'adoption de mesures tendant à arrêter la course aux armements nucléaires. Nous devons essayer de freiner aussi la course aux armements classiques.

107. Je voudrais maintenant faire certaines observations sur la proposition relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

108. Comme d'autres représentants l'ont déjà dit avant moi, il y a longtemps que la question d'une conférence mondiale du désarmement a été pleinement examinée par l'Assemblée générale. En fait, il y a six ans de cela, la discussion a conduit à l'adoption, le 29 novembre 1965, de la résolution 2030 (XX).

109. A l'époque, la délégation des Pays-Bas a exprimé des doutes sur la question de savoir si une conférence mondiale réunissant plus de 100 Etats pourrait se constituer en organe approprié de négociations et adopter des mesures concrètes de désarmement. Nous avons aussi déclaré qu'à notre avis le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement — que l'on appelle maintenant la Conférence du Comité du désarmement — était la meilleure tribune pour des discussions détaillées sur les problèmes du désarmement général et les mesures partielles à prendre<sup>5</sup>.

110. Malgré nos réserves relatives à l'idée générale d'une conférence mondiale du désarmement, nous avons voté en faveur de la résolution 2030 (XX). Nous avons admis que, dans certaines conditions bien définies, une telle conférence pourrait donner lieu à des résultats intéressants en stimulant une discussion générale sur le désarmement entre le plus grand nombre possible de participants.

111. Notre participation aux travaux de la Conférence du Comité du désarmement depuis 1969 a renforcé notre conviction que les résultats, dans le domaine du désarmement, ne peuvent être obtenus que par de longues et patientes négociations. L'expérience prouve que cette conviction est bien fondée. Il a fallu deux ans de discussions laborieuses pour conclure le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe] n'a pu être achevé qu'après deux années de discussions. Les négociations relatives au projet de convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ont commencé activement en 1969. Deux ans plus tard, l'Assemblée générale est maintenant saisie des résultats de ces négociations.

112. Pour les raisons que je viens d'exposer, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a déclaré, le 1er octobre dernier, au cours de la discussion générale :

“Le désarmement général et complet sous contrôle international approprié devrait rester notre objectif principal; mais là encore, je voudrais conseiller la retenue pour assurer des résultats concrets. Ce n'est pas dans de vastes réunions internationales qu'on a pu venir à bout de nombre de problèmes ardu, complexes et très techniques du désarmement; c'est bien plutôt dans le cadre tranquille et sérieux de la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Voilà pourquoi le Gouvernement des Pays-Bas attache une grande importance à la poursuite des travaux de cet organe de négociations. J'espère que dans un avenir pas trop éloigné, toutes les puissances nucléaires participeront aux travaux de ce comité.” [1948<sup>ème</sup> séance, par. 123.]

113. Les partisans d'une conférence mondiale du désarmement et du projet de résolution A/L.631 et Add.1 nous ont dit que les travaux de la Conférence du Comité du désarmement doivent se poursuivre sans entrave tandis que l'on prépare la conférence mondiale du désarmement. Cette garantie figure, en fait, dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Le paragraphe 5 du projet de résolution prie la Conférence du Comité du désarmement de poursuivre ses efforts pour mettre au point des mesures visant à limiter la course aux armements et à réaliser le désarmement, ce qui contribuerait également au succès de la conférence mondiale du désarmement.

114. Nous sommes reconnaissants de cette assurance. Nous en concluons qu'il n'y a pas de malentendu entre nous sur la valeur et l'importance de la Conférence du Comité du désarmement, sous une forme ou sous une autre, en tant qu'organe de négociations. Cependant, le paragraphe 5 du projet de résolution dont nous sommes saisis met en relief la question concernant le rôle effectif que doit jouer une conférence mondiale du désarmement. Le dernier considérant du projet de résolution laisserait entendre qu'une conférence mondiale du désarmement devrait se consacrer à l'élaboration des mesures de désarmement. Sûrement, il faut considérer une telle idée comme beaucoup trop ambitieuse ! Ne serait-ce pas faire preuve d'un esprit plus réaliste en proposant que la conférence mondiale du

<sup>5</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Première Commission, 1374<sup>ème</sup> séance, par. 29.



désarmement se borne à approuver les mesures de désarmement qui ont déjà été élaborées avec soin, après avoir été dûment préparées ? Si l'on acceptait une telle suggestion, on pourrait se poser à juste titre la question de savoir pourquoi l'Assemblée générale ne pourrait plus tenir ce rôle ? La pratique du passé s'est-elle révélée peu satisfaisante aux yeux des auteurs ?

115. Si une conférence mondiale du désarmement doit cependant être réunie, il est essentiel de la préparer très soigneusement. Examinons brièvement notre expérience dans la préparation d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement. La première résolution sur l'environnement a été adoptée le 3 décembre 1968 [résolution 2398 (XXIII)]. Il a été alors décidé que la conférence se réunirait en 1972. Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur les préparatifs, le moment et le lieu, aussi bien que sur les incidences financières de cette conférence. On a créé un comité préparatoire en 1969. Ce comité a fait rapport à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale et cette dernière a demandé au Secrétaire général de convoquer d'autres sessions du Comité préparatoire au cours de l'année 1971 [résolution 2657 (XXV)]. Les travaux préparatoires doivent se poursuivre en 1972.

116. La résolution 2750 C (XXV) relative à la convocation d'une conférence sur le droit de la mer en 1973 représente un autre exemple de préparatifs soigneusement élaborés d'une conférence internationale de grande importance. Cette résolution prévoit même la possibilité de retarder la conférence si l'Assemblée générale, à sa vingt-septième session, considère que les progrès des travaux préparatoires au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale sont insuffisants.

117. Dans la préparation d'une conférence du désarmement, il faut qu'il y ait accord non seulement sur la date et l'ordre du jour de cette conférence, comme on le suggère au paragraphe 6 du projet de résolution, mais également sur le cadre, la participation, le lieu, les préparatifs, la durée et les incidences financières pour les Etats qui y participeront. Le paragraphe 7 fait état du concours prêté par l'Organisation des Nations Unies à la convocation de la conférence. Nous croyons qu'il ne suffit pas de faire jouer aux Nations Unies un rôle si limité. Nous sommes convaincus que la conférence mondiale du désarmement devrait, comme les autres conférences internationales que je viens de mentionner, nettement s'inscrire dans le cadre du mécanisme des Nations Unies. L'Assemblée générale ne devrait pas diminuer la responsabilité essentielle qui appartient aux Nations Unies dans le domaine des questions du désarmement. Agir ainsi serait contraire aux engagements solennels contractés au cours de la session commémorative de l'année dernière; en fait, cela reviendrait à s'écarter des dispositions de la Charte des Nations Unies. Selon nous, le cadre des Nations Unies pour une conférence du désarmement pourrait, si l'Assemblée générale en manifestait le désir en temps utile, être aisément concilié avec le principe de l'universalité auquel plusieurs délégations semblent accorder une grande importance.

118. En conclusion, je voudrais résumer comme suit la position de ma délégation :

119. Premièrement, la délégation néerlandaise partage la préoccupation profonde de nombreuses autres délégations par suite de la continuation de la course aux armements, et notamment de la course aux armements nucléaires.

120. Deuxièmement, une conférence mondiale du désarmement pourrait être utile si tous les Etats importants du point de vue militaire et, spécialement, tous les Etats dotés d'armes nucléaires y participaient.

121. Troisièmement, une telle conférence doit être préparée de façon approfondie non seulement en ce qui concerne la date et l'ordre du jour, mais également le cadre, la participation et le lieu où elle se tiendra.

122. Quatrièmement, une conférence mondiale du désarmement devrait être réunie dans le cadre des Nations Unies pour que la responsabilité principale des Nations Unies dans le domaine du désarmement soit ainsi mise en relief.

123. Cinquièmement, la préparation d'une conférence mondiale du désarmement ne devrait pas entraver les travaux de la Conférence du Comité du désarmement, encore que celle-ci pourrait faire l'objet d'une réadaptation de sa structure, de sa composition et des ses procédures.

124. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Deux autres représentants figurent encore sur la liste des orateurs : celui du Liban, sur la question dont nous sommes saisis, et celui de l'Union soviétique, dans l'exercice de son droit de réponse. Je donne d'abord la parole au représentant du Liban.

125. **M. GHORRA (Liban)** (*interprétation de l'anglais*) : La proposition de la délégation de l'Union soviétique relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement est tout à fait constructive et conforme à la tradition des Russes qui, bien que sous un système politique différent, ont proposé les premières conférences multilatérales sur le désarmement, les Conférences internationales sur la paix, tenues à La Haye, en 1899 et en 1907. Elle est également conforme aux buts et aux principes de la Charte et aux résolutions adoptées précédemment par l'Assemblée générale sur la question du désarmement. Elle répond surtout à la volonté des peuples du monde entier, volonté qui s'affirme contre la guerre et les armements et pour la paix et le désarmement.

126. Il convient de rappeler qu'à la Conférence navale de Washington de 1921 on parlait d'une pause de 10 ans et à la Conférence navale de Londres de 1930 d'une pause de cinq ans. Même si les objectifs des deux conférences étaient limités, on peut constater qu'au lieu d'un progrès il y a eu une régression dans la durée de la pause envisagée. D'autre part, nous parlons aujourd'hui de la Décennie du désarmement des années 70. Il est donc de notre devoir de mettre à profit ces 10 années pour assurer une pause permanente dans les dangers que les armements font courir aux peuples du monde entier. Nous pourrions parfaitement reprendre le titre bien connu de l'oeuvre d'Ernest Hemingway : *L'Adieu aux armes*.

127. L'ampleur des dangers de la course aux armements est familière à tout le monde. Elle va du meurtre d'un seul individu à l'extermination de la vie elle-même sur notre

planète. Personne, où que ce soit, ne saurait échapper aux calamités d'un bombardement nucléaire massif et des radiations. C'est la prise de conscience de la possibilité effrayante d'une annihilation totale qui est en train de détruire les valeurs humaines et de conduire l'homme au désespoir. Si nous devons établir la raison principale de la révolution de la jeunesse sous tous ses aspects, social, moral et politique, nous ne pourrions que reconnaître que la menace d'un holocauste nucléaire est à la base de son désespoir, de son trouble et de sa déception. Le sentiment d'insécurité qui habite la jeunesse du monde est un reflet de sa révolte contre la guerre et l'armement.

128. Aujourd'hui, nous sommes d'accord, conformément à la Charte — comme on l'avait déjà décidé dans le Pacte de Paris de 1927 —, pour dire que la guerre doit être interdite en tant qu'instrument de politique nationale. Interdire la guerre, c'est interdire les moyens de la faire, mettre un terme à la course aux armements, réduire — et même détruire — les stocks d'armes. En fait, c'est interdire à l'avenir leur fabrication, leur utilisation, leur stockage et leur distribution, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive.

129. L'objectif du désarmement est donc global, car ce que l'on doit réaliser c'est la paix et la sécurité internationales. Il s'ensuit que la communauté internationale doit consacrer ses efforts énergiques et incessants à la réalisation de cet objectif avec la participation de tous les Membres des Nations Unies et d'autres à cet effort collectif.

130. On nous rappelle souvent les progrès qui ont été accomplis au cours des 12 dernières années dans le domaine du désarmement. Des résolutions louables ont été adoptées par l'Assemblée générale et plusieurs accords internationaux ont été conclus. Il est inutile d'entrer dans le détail de ces questions; je me bornerai à les citer à titre d'exemples : le Traité sur l'Antarctique<sup>6</sup>, la résolution 1378 (XIV) du 20 novembre 1959 sur le désarmement général et complet, le Traité de l'espace extra-atmosphérique<sup>7</sup>, le Traité d'interdiction partielle des essais, de 1963, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 1968, le Traité de contrôle des armements sur les fonds marins, de 1971, le Traité de Tlatelolco<sup>8</sup>, qui a déclaré l'Amérique latine zone exempte d'armes nucléaires, et le projet de convention, dont l'Assemblée générale est maintenant saisie, sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi que d'autres accords collatéraux.

131. Nous sommes également conscients des signes encourageants qui caractérisent les conversations actuelles entre les grandes puissances, en particulier entre les deux super-puissances. Ces entretiens ont eu pour résultat de diminuer la tension, d'encourager la détente internationale, de favoriser la coopération internationale et d'accroître les chances d'un renforcement de la paix et de la sécurité

internationales. Dans ce domaine, on peut citer les entretiens sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui se déroulent actuellement à Vienne entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que les conversations proposées entre les gouvernements membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe. Les progrès qui ont déjà été accomplis sont dignes de louanges. Outre leurs objectifs intrinsèques importants, ces accords ont également permis d'accroître la confiance entre les puissances signataires. De plus, ils favorisent de nouvelles mesures de désarmement. Nous avons le devoir d'encourager les parties à continuer dans cette voie car c'est la bonne. Leurs efforts, s'ils sont poursuivis, élargis et accélérés, pourront ouvrir à l'humanité un avenir plus brillant et plein d'espoir. Toutefois, ces puissances se rendent compte, de même que nous tous, que les accords déjà conclus ont une portée limitée. On reconnaît généralement qu'ils ne sont que périphériques, partiels ou collatéraux. Ils ne concernent pas directement le problème fondamental, celui du désarmement général et complet. En fait, les divers entretiens qui se déroulent actuellement sont également insuffisants et restent bien en deçà des objectifs recherchés.

132. Actuellement, il ne semble pas que nous manquions du système juridique international approprié nécessaire pour agir. Ce qui fait défaut, c'est la volonté d'aller rapidement de l'avant. Nous disposons de la Charte et de son instrument d'exécution : l'Organisation des Nations Unies. Les Nations Unies sont beaucoup plus représentatives que la Société des Nations n'a jamais espéré l'être. La participation de la République populaire de Chine à nos délibérations donnera une impulsion nouvelle à notre travail futur. Au cours de leurs 25 années d'existence, les Nations Unies sont devenues mieux équipées pour traiter des problèmes essentiels, spécialement de ceux qui ont trait au désarmement. De nombreuses résolutions, des déclarations, des instruments juridiques sont venus s'ajouter à la Charte et ont mieux défini ses buts et ses principes, tout en reflétant la volonté toujours croissante d'aller de l'avant.

133. A ce stade de l'évolution historique, toutes les nations, grandes et petites, puissantes et faibles, prennent de plus en plus part aux discussions relatives au désarmement. Elles participent plus activement au processus de décision et à la mise en vigueur des résolutions des Nations Unies. En outre, dans la déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement sur laquelle les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord en 1961<sup>9</sup>, il en est un qui demande que l'on parvienne au plus large accord possible, à la date la plus proche, sur le désarmement général et complet. L'Article 26 de la Charte prévoit l'établissement d'un système de réglementation des armements visant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, de façon à ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. La résolution 2030 (XX) du 29 novembre 1965 demandait la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. La résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969 proclamait les années 70 comme Décennie du désarmement. Cette décennie — et cela

<sup>6</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, 1961, No 5778.

<sup>7</sup> Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI), annexe].

<sup>8</sup> Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, 1968, No 9068).

<sup>9</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes*, point 19 de l'ordre du jour, document A/4879.

est significatif – devait être concomitante à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et c'est un fait que l'on a souvent souligné.

134. De même, la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire en 1964, et la troisième conférence analogue, tenue à Lusaka en 1970, ont repris à leur compte la proposition de convocation d'une conférence internationale du désarmement. Plus récemment, la réunion consultative à l'échelon ministériel des pays non alignés, tenue à New York, a, elle aussi, appuyé cette proposition.

135. Compte tenu des considérations que je viens d'exposer, ma délégation appuie la proposition de convocation d'une conférence mondiale du désarmement [A/L.631 et Add.1]. Nous estimons que les Nations Unies constituent le cadre le plus approprié pour la préparation et la tenue d'une telle conférence, dont les objectifs doivent être directement liés aux objectifs et aux principes de la Charte et dont les décisions devront être en harmonie avec les courants de pensée qui se sont déjà dégagés et ceux qui continuent d'apparaître au cours de nos débats comme au cours des activités de l'Assemblée générale et de la Conférence du Comité du désarmement. En fait, ces deux organes devront continuer à jouer un rôle primordial dans la préparation de l'ordre du jour et dans la définition des objectifs précis de cette conférence, et ils devront également participer activement à l'élaboration des projets d'accords relatifs aux divers aspects du désarmement. Nous devons en effet nous rappeler que la Conférence du Comité du désarmement reste pour l'instant le meilleur cadre de négociations utiles, bien qu'il faille peut-être envisager de revoir sa structure.

136. Nous considérons qu'une conférence mondiale du désarmement ne doit pas être seulement une tribune délibérative, mais doit être essentiellement un organe prenant des décisions. Les longues discussions et les débats non nécessaires peuvent être réduits au strict minimum. Le Secrétaire général sera chargé de consulter les Etats Membres et le résultat de ces consultations sera examiné par l'Assemblée générale à sa prochaine session. A ce moment-là, la date, le lieu et l'ordre du jour de la conférence pourront être établis. Entre-temps, la Conférence du Comité du désarmement, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale, pourra consacrer une grande partie de son attention au travail préparatoire nécessaire. En outre, il faudra qu'il y ait des consultations bilatérales et multilatérales entre les principales puissances militaires afin d'assurer le succès de la conférence.

137. Ma délégation a toutefois de profondes appréhensions au sujet de l'idée que la conférence puisse tenir des sessions périodiques. Elle risquerait alors de devenir un organe délibératif permanent, perpétuant l'existence du problème des armements, consolidant la puissance des nations puissantes et condamnant les faibles à une impuissance permanente. Nous sommes au seuil de la décennie du désarmement. Lorsqu'elle prendra fin, il faudra que nous dressions un bilan positif, un bilan qui fasse ressortir des progrès réels et tangibles. Nous nous rendons compte que la tâche de la conférence sera immense. Elle devra s'attaquer aux problèmes de l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, de la réduction et de la destruction des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques (biologiques) exis-

tantes, de la limitation des armes de type classique et de leur élimination progressive. Nous pouvons nous attendre que tous ces objectifs ne puissent pas être atteints d'ici à la fin de la décennie. Mais cela ne doit pas nous empêcher de faire le maximum dans le temps dont nous disposerons. Il sera donc impératif de fixer des dates limites pour des résultats concrets et constructifs. Si la conférence avait une durée indéfinie, cela irait à l'encontre de nos objectifs et cela nous entraînerait dans un désert de débats sans fin alors que ce qu'il faut c'est accélérer le processus du désarmement afin d'éliminer les dangers de guerre qui planent de façon menaçante sur l'humanité.

138. Il s'ensuit que nous devons passer par trois stades bien précis : préparation de la conférence, réalisation de progrès substantiels pendant le reste de la décennie et, ensuite, règlement des questions encore en suspens. Au cours des 10 prochaines années, le désarmement doit aller de pair avec le développement. C'est là l'objectif des Nations Unies et de l'humanité tout entière. Nous devons cesser de gaspiller annuellement 200 milliards de dollars pour la production et le déploiement d'armes, et nous devons consacrer toutes nos ressources à la promotion du progrès dans le monde. La plus grande menace à la paix et à la sécurité internationale réside dans la course folle aux armements. Pour éviter une catastrophe mondiale et renforcer les perspectives de paix, les Nations Unies doivent saisir hardiment l'occasion qui leur est offerte d'arriver, grâce à cette conférence mondiale du désarmement, à mettre au point un programme mondial de désarmement complet.

139. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique dans l'exercice de son droit de réponse.

140. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Ma délégation ne peut pas ne pas regretter la réaction négative que le chef de la délégation de la République populaire de Chine a exprimée dans sa déclaration d'aujourd'hui à l'égard de la proposition soviétique relative à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

141. Depuis l'ouverture de l'Assemblée générale, le 21 septembre, cette voix est la deuxième qui s'élève contre la proposition soviétique, la première ayant été celle du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. Rogers [1950ème séance]. L'Assemblée a ainsi l'occasion d'entendre un curieux duo sino-américain exprimer son opposition à la proposition soviétique tendant à réunir une conférence mondiale du désarmement. Ce duo introduit une dissonance aiguë qui tranche avec les interventions de l'écrasante majorité des délégations à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale faites aussi bien au cours du débat général que lors de l'examen, en séance plénière de l'Assemblée, de la proposition soviétique tendant à tenir la conférence, sans oublier la Première Commission qui examine depuis quelque temps déjà le problème du désarmement dans son ensemble.

142. Bien sûr, on aurait pu ne pas s'arrêter sur ce duo et le laisser continuer à chanter à l'unisson contre la proposition soviétique. Mais on ne saurait passer sous silence la tentative du représentant de la Chine de déformer, dans sa déclaration, la position soviétique sur le désarmement en général et

le désarmement nucléaire en particulier. Nous n'avons pas l'habitude de nous taire lorsqu'on déforme notre position et lorsqu'on nous calomnie. Or le représentant de la République populaire de Chine a tout fait pour déformer la position de l'Union soviétique sur les questions du désarmement et pour escamoter un fait connu du monde entier.

143. Je suis un de ceux qui ont participé à la lutte pour le désarmement que l'Union soviétique mène depuis de nombreuses années tant au sein de l'ONU qu'au-dehors. Les efforts ignobles qui sont faits pour déformer l'attitude de l'URSS et la noircir sont vains. Ils le sont d'autant plus que dès 1946, alors qu'il n'existait pas encore de République populaire de Chine, l'Union soviétique a, la première, proposé à l'ONU d'interdire à tout jamais l'arme nucléaire et d'en détruire les stocks.

144. Tout en possédant arme nucléaire et vecteurs, l'Union soviétique, seule parmi les puissances nucléaires, a mené pendant de nombreuses années et mène aujourd'hui encore une lutte systématique et acharnée pour l'interdiction de l'arme nucléaire et thermonucléaire, pour l'interdiction de sa fabrication, pour la destruction de tous les stocks, pour l'interdiction des essais nucléaires et pour la destruction de l'appareil de guerre tout entier.

145. En 1959, de cette même tribune, la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a fait une proposition de désarmement général et complet qui a rencontré le plus large appui auprès des peuples du monde. Le programme de désarmement soviétique était fondé sur l'interdiction de toutes les armes nucléaires ainsi que de leurs vecteurs, et leur destruction complète.

146. Nul n'ignore que le Gouvernement soviétique lutte également pour l'adoption de mesures tendant à freiner la course aux armements comme par exemple l'établissement de zones dénucléarisées dans diverses parties du monde et l'élimination des bases militaires étrangères situées en territoire étranger. L'Union soviétique a depuis longtemps évacué ses bases sur le territoire de la République populaire de Chine et la délégation chinoise le sait parfaitement.

147. Récemment, au lendemain du vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, qui a adopté un programme de paix, de sécurité et de coopération entre les peuples, l'Union soviétique a proposé la réunion d'une conférence des cinq puissances nucléaires — les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République populaire de Chine, la France et le Royaume-Uni — pour examiner les questions du désarmement nucléaire. Une des puissances nucléaires à laquelle nous nous sommes adressés, la France, a appuyé cette initiative de l'Union soviétique; toutefois, une autre a manifesté une attitude négative, et les deux autres se sont alors hâtées de déclarer que, dans ces conditions, la réunion d'une telle conférence deviendrait purement académique.

148. De cette façon, la puissance nucléaire qui a décliné l'invitation soviétique a aidé à dissimuler les réticences des deux autres puissances nucléaires qui, depuis 26 ans déjà, à l'ONU et en dehors, s'opposent au désarmement, empêchent que l'on n'interdise les armes nucléaires et prennent position contre le désarmement général et complet. On peut être certain que ces deux puissances remercieront

chaleureusement le représentant de la Chine de sa déclaration d'aujourd'hui.

149. Enfin, l'Union soviétique a fait inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement [A/8491] qui pourrait constituer un des événements internationaux le plus important et imprimer un élan nouveau aux négociations sur le désarmement. Chacun sait, et les représentants de la Chine le savent très bien, que, jusqu'à présent, au cours des 26 années qui se sont écoulées depuis la fin de la dernière guerre, aucune conférence mondiale ne s'est réunie, et cela malgré tous les efforts faits dans cette direction. L'Union soviétique et ses amis, les autres pays socialistes, Membres de l'Organisation des Nations Unies et partisans sincères du désarmement, n'ont ménagé aucun effort pour obtenir des résultats. Certains ont été acquis, mais ils sont peu nombreux, et peu efficaces. L'opposition des forces de l'impérialisme nous a empêchés d'atteindre notre objectif. Or, la déclaration que vient de faire à cette tribune le représentant de la Chine, qui s'oppose à la mise aux voix de la proposition soviétique, fait justement le jeu de ces puissances impérialistes qui veulent éviter la convocation d'une telle conférence. Voilà en quoi ont consisté les premiers actes de la délégation chinoise à l'ONU. Peut-on réellement affirmer que l'Union soviétique, en proposant toutes ces mesures et en menant à l'ONU une lutte inlassable, incessante et systématique en faveur du désarmement, agit uniquement en fonction de ses propres intérêts égoïstes et non pas dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté socialiste et de tous les peuples du monde ? Ce que la délégation chinoise appelle un monopole nucléaire, à savoir la possession par l'URSS de l'arme atomique, n'a-t-il pas joué un rôle décisif dans le fait que de nombreux pays, y compris l'URSS elle-même et la République populaire de Chine, ne sont pas devenus les victimes d'une agression nucléaire de l'impérialisme et ont la possibilité de se développer sur la voie de l'indépendance, de la prospérité et du socialisme ?

150. Voilà la vérité en ce qui concerne la politique de l'Union soviétique en matière de désarmement. Voilà les faits irréfutables. Et ceux qui cherchent à nier ces faits font semblant de ne pas connaître la position de l'Union soviétique, ou la déforment sciemment pour servir leurs propres buts égoïstes.

151. A en juger par la déclaration de M. Rogers, les Etats-Unis non plus ne manifestent guère d'enthousiasme au sujet de la proposition soviétique. Avec son scepticisme, M. Rogers a semé la confusion et le chef de la délégation chinoise l'a rendue encore plus complète par son négativisme et en déformant la position de l'Union soviétique; nous voilà devant un beau duo, comme je l'ai déjà dit, le duo du négativisme.

152. Ainsi, la proposition de la délégation chinoise tendant à ne pas mettre aux voix à la présente session le projet de résolution soviétique sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement est le meilleur cadeau fait aux impérialistes qui, depuis 26 ans, luttent contre le désarmement.

153. La déclaration du représentant chinois n'a nullement surpris la délégation soviétique. Nous en avons l'habitude.



Ce n'est un secret pour personne que depuis de nombreuses années déjà les dirigeants chinois s'efforcent par tous les moyens de calomnier la politique extérieure et intérieure menée par l'Union soviétique et par les autres pays de la communauté socialiste. Pékin déverse sur l'Union soviétique un flot ininterrompu de calomnies et de fabrications monstrueuses.

154. Ainsi que je l'ai déjà fait observer, l'Union soviétique a adopté, au vingt-quatrième Congrès du parti communiste, un programme de paix et de coopération entre les peuples. Ce programme a reçu l'appui le plus large de toutes les forces progressistes et pacifiques du monde. Cependant, dans la poursuite de leurs objectifs d'hégémonie ultrachauvinistes, les dirigeants chinois présentent tout à l'envers. Ils prétendent délibérément ne pas remarquer les causes pour lesquelles lutte avec succès l'Union soviétique sur le plan international, à l'Organisation des Nations Unies, et qui répondent entièrement aux intérêts du mouvement de libération nationale, du mouvement anticolonialiste et anti-impérialiste, qui répondent aux intérêts de la paix, du renforcement de la sécurité des peuples, du désarmement, de la démocratie et du socialisme.

155. Ces derniers temps, les dirigeants chinois ont choisi une méthode spéciale pour poursuivre leur politique d'hostilité envers l'Union soviétique. Il s'agit de la diffusion insistante d'une thèse démagogique, complètement étrangère au marxisme-léninisme, la thèse d'une lutte contre les deux superpuissances. Le terme "superpuissance" a été emprunté à la propagande impérialiste.

156. Comme il a été signalé à maintes reprises avant l'arrivée de la délégation chinoise à l'ONU, le monde actuel n'est pas divisé entre superpuissances et autres Etats. La seule division scientifique véritable est une division entre le socialisme et l'impérialisme, entre le progrès et la réaction, entre les forces de la paix et les forces de la guerre; et cela nonobstant les tentatives de la délégation chinoise qui s'efforce de nous proposer une autre division.

157. Cependant, les dirigeants de Pékin, et maintenant également leurs représentants à l'ONU, ont monté, en coopération avec la propagande impérialiste, leur fable démagogique des deux superpuissances qui décident soi-disant d'un commun accord du sort du monde derrière le dos de tous les pays et de tous les peuples et la propagent avec insistance. Personne ne la croira, quels que soient les efforts déployés et quel que soit l'orateur qui se démène à la tribune de l'Assemblée et dans les autres organes de l'ONU.

158. Aussi, ces derniers temps, ont-ils pudiquement modifié leur fable. Ils la dissimulent à présent derrière une nouvelle formule : ils parlent tantôt de la superpuissance tantôt des deux superpuissances. Cette répétition insistante soulève des sourires ironiques parmi les représentants. Avec le temps, les représentants chinois comprendront.

159. Le peuple, le parti et le Gouvernement soviétiques, avec les autres peuples épris de paix, ont lutté et continueront de lutter contre ces fabrications calomnieuses. L'histoire nous apprend que la campagne de calomnies montée contre la politique léniniste de paix que poursuit le premier Etat des ouvriers et des paysans — l'Union des Républiques

socialistes soviétiques — a été lancée dès les premiers jours de la création de celui-ci, c'est-à-dire dès octobre 1917. Cependant, personne parmi ceux qui ont élevé par le passé et élèvent aujourd'hui la calomnie et l'antisoviétisme au rang de politique officielle n'en a rien retiré. Les dirigeants de Pékin non plus n'en ont rien retiré, et cette politique ne leur réussira pas davantage ici, à l'Organisation des Nations Unies.

160. Le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, parlant devant le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'URSS, a déclaré :

"Nous rejetons catégoriquement les fabrications calomnieuses concernant la politique de notre parti et de notre Etat diffusées par Pékin et inculquées au peuple chinois. Toutes ces dissensions entre la Chine et l'Union soviétique sont d'autant plus absurdes et dangereuses qu'elles se produisent à un moment où les impérialistes intensifient leurs actes d'agression contre les peuples épris de paix. Cette situation exige plus que jamais une action conjointe de toutes les forces révolutionnaires et anti-impérialistes, et non pas une aggravation des hostilités entre des Etats comme l'Union soviétique et la Chine."

161. Telle était et demeure la politique fondamentale du parti communiste et de l'Etat soviétique à l'égard de la République populaire de Chine.

162. Nous espérons, disons-le franchement, et nous continuons d'espérer que les représentants de la Chine sont venus ici à l'ONU en tant que représentants sérieux d'un Etat sérieux pour travailler sérieusement avec les délégations de tous les pays pacifiques, y compris la délégation de l'Union soviétique, afin de renforcer la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le désarmement, de développer une collaboration féconde sur un pied d'égalité entre les Etats qui luttent en commun contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme. Cependant, leur toute première déclaration montre qu'ils préfèrent jouer dans cette organisation un rôle qui fait la joie et le bonheur des forces impérialistes. Quiconque peut saisir les réalités de notre temps, quiconque peut regarder la vérité en face comprend que la politique antisoviétique menée par les dirigeants chinois et la position exposée par la délégation de la République populaire de Chine dans sa première déclaration et dans sa déclaration d'aujourd'hui profitent uniquement aux impérialistes, aux racistes et aux colonialistes, aux ennemis de la paix, du désarmement, de la démocratie, de l'amitié entre les peuples, aux ennemis du socialisme et des Etats socialistes. Une telle politique a de quoi plaire aux impérialistes. C'est un cadeau qui leur tombe du ciel, comme le montrent les exemples suivants, si faciles à trouver.

163. Tout récemment, le 18 octobre, comme l'a relaté le *Washington Post*, le chef des forces armées américaines dans le Pacifique, parlant au Pentagone devant des journalistes, a dit sa joie profonde devant la politique des dirigeants chinois qui a abouti à des désaccords et à la discorde entre la République populaire de Chine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Cet amiral belliqueux a parlé avec la franchise cynique du militariste et a exprimé ses sentiments d'hostilité envers l'Union soviétique et sa joie devant le désaccord entre la République populaire de Chine

et l'Union soviétique. Il a dit : "Dieu merci, Dieu merci, les puissances communistes en Asie ne s'entendent pas entre elles."

164. Le journal de New York, *Daily News*, dont l'hostilité à l'égard de l'URSS ne s'est jamais démentie, a publié ses conseils et ses recommandations le 11 novembre, jour de l'arrivée à l'ONU de la délégation de la République populaire de Chine. A qui s'adresse-t-il ? A la délégation américaine, à M. Bush. Et que dit ce journal ? La délégation américaine — écrit-il — doit saisir chaque occasion pour dresser la Chine rouge et l'Union soviétique l'une contre l'autre à l'ONU. Voilà le conseil que la propagande américaine, la propagande toute puissante si l'on peut dire, donne à la délégation américaine à l'Organisation des Nations Unies. Eh bien ! nous verrons si la délégation américaine suivra ce conseil.

165. Sans chercher aussi loin, à en juger par la déclaration qu'il a faite, le représentant de la Chine suit justement la voie que la propagande impérialiste lui a tracée depuis longtemps.

166. Tout cela montre de manière absolument convaincante à qui profite l'antisoviétisme et les calomnies contre l'URSS. Qui retire un avantage des désaccords et de la discorde entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République populaire de Chine ? Seuls les impérialistes et les agresseurs. Des confessions aussi franches de la part d'un amiral américain et d'une feuille antisoviétique se passent de commentaires. Elles montrent à l'évidence à qui profite le jeu de ceux qui se sont donné pour but de diffuser des calomnies et des fabrications dénuées de tout fondement contre l'URSS et sa politique de paix, une politique d'amitié et de coopération entre les peuples sur un pied d'égalité, une politique qui s'efforce de libérer l'humanité de la menace d'une guerre thermonucléaire meurtrière.

167. Nous nous devons d'appeler l'attention sur le fait suivant. Les déclarations du représentant de la Chine faites à cette tribune, aussi bien sa première intervention que celle d'aujourd'hui, sont en contradiction évidente avec les passages essentiels du télégramme de félicitations adressé par le Comité permanent de l'Assemblée panchinoise des représentants du peuple et le Conseil d'Etat de la République populaire de Chine au Présidium du Soviet suprême

et au Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'occasion du cinquante-quatrième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, que nous venons de célébrer. Ce télégramme souligne la nécessité "d'entretenir et de développer des relations normales entre la Chine et l'Union soviétique. Cela est une aspiration commune des peuples des deux pays et répond aux intérêts fondamentaux des peuples du monde".

168. Il est facile de constater que la déclaration faite à cette tribune par le représentant de la Chine se trouve, quant au fond, en contradiction flagrante avec les propos tenus par les dirigeants chinois dans le télégramme que je viens de citer.

169. La question se pose donc naturellement de savoir quelle sera la position effective de la République populaire de Chine à l'ONU à l'égard de l'Union soviétique et de ses propositions. La délégation chinoise va-t-elle s'efforcer d'assurer des relations normales entre la République populaire de Chine et l'Union soviétique, notamment à l'ONU, et plus particulièrement dans la lutte pour le désarmement et le désarmement nucléaire, ou bien les représentants de la Chine se serviront-ils de l'ONU pour lancer de nouvelles attaques contre l'Union soviétique, pour le plus grand bien de l'ennemi commun des peuples soviétique et chinois, des peuples du monde entier — l'impérialisme ?

170. La délégation soviétique tient à déclarer très fermement au représentant de la Chine ce qui suit : le langage de l'antisoviétisme, de la calomnie et de la malveillance ne convient pas pour l'Organisation des Nations Unies. Seule une collaboration véritable, des efforts sincères de tous les Etats Membres de l'ONU dans l'intérêt des nobles principes de la Charte de l'ONU peuvent accroître l'efficacité de l'Organisation et renforcer la paix et la sécurité mondiales, résoudre les problèmes du désarmement général et complet et du désarmement nucléaire, développant ainsi l'amitié et la coopération entre tous les peuples. Nous sommes en faveur d'une telle coopération. Et plus tôt la délégation chinoise comprendra cette vérité élémentaire, mieux cela vaudra pour la cause de la paix, pour l'Organisation des Nations Unies et pour elle-même.

*La séance est levée à 18 h 10.*